



Histoire de l'Association Pour le Logement des Jeunes Mères

Pourquoi l'A.P.L.J.M. ?

L'idée naît en 1973 au sein de l'équipe éducative du foyer Clairefontaine, Il s'agit d'un établissement, géré par l'A.E.J.M. c'est à dire l'Association pour l'Education des Jeunes Mères, généreuse initiative de Marie-Thérèse PERRIN, aujourd'hui disparue. Il porte le statut de foyer de semi-liberté et accueille avec leur enfant, des jeunes mères, mineures, âgées de 13 à 21 ans ; Rappelons qu'en 1973, la majorité ne s'acquière encore qu'à 21 ans.

Foyer de semi-liberté. Parce que toutes ces jeunes mères sont placées sur ordonnance d'un juge pour enfants soit au titre de l'ordonnance de 58 relative à la protection de l'enfance en danger, soit au titre de l'ordonnance de 45, relative elle, à la délinquance des mineurs.

Qu'elles soient, victimes de l'abandon d'un parent, de l'alcoolisme familial, de relations incestueuses ou qu'elles aient eu déjà maille à partir avec la justice, ces jeunes mères ont en commun une situation familiale extrêmement difficile, voire pour certaines très douloureuse. Elles vont donc séjourner plusieurs années au foyer, dirigé par Rachid et Danièle NAITALI, à qui l'on devra d'impulser la création de l'A.P.L.J.M. Ces jeunes mères y seront encouragées et soutenues dans les soins et l'éducation de leur enfant, scolarisées pour les plus jeunes et aidées dans la recherche d'un emploi pour les autres, conseillées dans la gestion de leur budget, guidées dans leurs loisirs, elles découvriront les séjours de vacances, avec ou sans leur enfant enfin pour leur permettre de souffler un peu.

Mais dans cette vie très collective, va s'insinuer l'idée d'une nécessaire autonomisation pour chacune d'elles.

Nous sommes encore loin de la loi du 2 janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale et pourtant :

- le directeur dès sa prise de fonction a déjà obtenu la transformation des dortoirs en des chambres individuelles ! Et chaque mère dispose de la clé de sa chambre.
- Chaque mère signe un contrat de suivi éducatif et social, avec mention des objectifs à atteindre.
- Dans le cadre des réunions mensuelles, chacune est invitée à s'exprimer sur le fonctionnement de la maison et a la liberté de suggérer des propositions de modification du règlement intérieur.
- Lors des boums organisées au sein du foyer, chaque jeune mère peut inviter un ami, dont elle aura donné l'identité au préalable.

Tout cela participe à leur responsabilisation. Pour autant, leur accession à l'autonomie par le logement pose, elle, un réel problème. La confiance des bailleurs n'est pas acquise : leurs ressources sont maigres, leur jeune âge et leur situation de « mères célibataires » sont un handicap.

Nous nous alarmons de voir ces jeunes mères **devenues majeures**, sans plus de soutien familial pour la plupart, quitter le foyer sans solution au risque de devoir se séparer de leur enfant.

Les jalons de l'A.P.L.J.M. sont posés ...

L'association est créée le 13 février 1973 : salariés du foyer Clairefontaine, conjoints des salariés, parents et amis, membres du Lions club de Fontenay-aux-Roses adhèrent très spontanément, Plusieurs d'entre eux entreront au conseil d'administration, certains y sont encore aujourd'hui ! Le maire de cette époque, Mr DOLIVET en deviendra le président d'honneur.

Un bureau est mis gracieusement à la disposition de l'association naissante par la mairie de Fontenay.

Une permanence s'y met en place destinée aux jeunes mères, majeures sortant des foyers maternels des Hauts- de Seine. (Saint Raphaël, les Marronniers, le Tilleul., Ledru Rollin) **avec pour concept, l'Accueil, l'Ecoute, l'Orientation**

Elle est rapidement connue des services sociaux du département.

Ses premières actions consisteront en :

- suivi des dossiers de demande de logement, au cours d'entretiens réguliers.
- dépannages financiers d'urgence pour le paiement d'une assurance habitation par exemple
- aide à l'acquisition de mobilier de récupération chez les particuliers
- **et déjà** proposition d'une garantie aux impayés de loyer alors que ce n'est qu'en 1984 que les garanties feront l'objet d'un dispositif réglementaire.

Cette action de l'A.P.L.J.M. s'apparente à celle de l'A.S.E.L.L. (Accompagnement Socio-éducatif Lié au Logement).

L'A.P.L.J.M. recevra sa 1^{ère} subvention du Conseil général des hauts de Seine à ce titre en 1980 pour poursuivre son accompagnement des jeunes mères, là où elles se trouvent (foyers ou hébergement amical ou familial précaire).

Jusque- là, l'APL.J.M. ne dispose pour toutes ressources que :

- des cotisations des adhérents
- des dons financiers du Lions' club
- des dons de particuliers et d'entreprises

Par voie de conséquence, le secrétariat est assuré bénévolement par Mme Hocquart, fontenaisienne de longue date et que le suivi socio-éducatif est effectué tout aussi bénévolement par Rachid et Danièle NAITALI.

Forts de l'expérience acquise au foyer Clairefontaine, ils vont s'attacher au constat que si **l'absence de logement empêche la stabilité d'une situation familiale : comment trouver un emploi si l'on ne sait pas où dormir, scolariser ses enfants, le logement n'est pas la panacée si l'on ne sait pas gérer son budget, si des difficultés de santé physique et ou psychiques freinent le maintien dans l'emploi, si l'on est dépassé par l'éducation des enfants.**

L'A.P.L.J.M va donc s'inscrire dans la continuité de l'accompagnement socio-éducatif pratiqué au foyer Clairefontaine

D'où l'idée de Rachid et Danièle NAITALI de démarcher bailleurs publics et privés, petits propriétaires, pour les convaincre de louer des logements directement à l'A.P.L.J.M. pour qu'elle y accompagne les jeunes mères sur les différents aspects éducatif, professionnel, financier de santé et permette ainsi, qu'elle devienne locataire en titre lorsque sa situation est stabilisée.

C'est le dispositif bien connu aujourd'hui des baux glissants. **Sauf que nous sommes encore qu'au début des années 70 et que ce dispositif ne sera reconnu qu'en 1982.**

La S.C.I.C., entre autres bailleurs acceptera de proposer des logements à l'A.P.L.J.M. et plusieurs jeunes mères deviendront ainsi locataires en titre.

Parallèlement, d'autres familles isolées sont aidées à se loger.

Ainsi, de 1973 à 1981, 450 dossiers ont été traités et 180 familles relogées.

Mais la mise en place des contingents freinera cet élan et il deviendra plus difficile de solliciter directement les bailleurs ; resteront surtout les propriétaires particuliers.

C'est la raison pour laquelle, l'A.P.L.J.M. devra revoir ses objectifs et s'orienter davantage sur de l'hébergement éclaté en maintenant toutefois le principe **d'une seule famille par appartement.**

Après de nombreuses négociations avec le Ministère des affaires sociales, **une circulaire concernant les structures d'hébergement éclaté verra le jour** et permettra à l'A.P.L.J.M. d'obtenir du conseil général des hauts de seine une subvention en octobre 1981 et d'ouvrir **son 1^{er} centre maternel éclaté en 1982**

Enfin l'horizon s'éclaircit, l'A.P.L.J.M peut salarier du personnel, administratif, socio-éducatif, et technique pour optimiser son accompagnement des familles vers le relogement.

Dans l'euphorie de cette victoire **après toutes ces années de travail empirique et combien novateur** et, parce que la demande est forte, elle ouvre un **2^{ème} centre sur Paris en 1984, puis un 3^{ème} en Seine-Saint-Denis, en 1990.**

Et comme l'A.P.L.J.M. n'a de cesse de toujours aller de l'avant, ses structures dédiées d'abord aux jeunes mères seules avec leur enfants accueilleront des mères moins jeunes, en couples, mais aussi des pères seuls.

Il sera même possible que le contrat d'hébergement signé lors de l'admission, se modifie pendant la durée de l'hébergement pour tenir compte de l'évolution familiale. (Mise en couple, naissance d'un enfant). Les adolescents présents dans les familles signent également ce contrat.

Dans le souci constant de responsabilisation des parents hébergés, l'A.P.L.J.M. se refuse à mettre en place une astreinte le soir ou le Weekend.

Parallèlement, l'aide au logement de familles isolées continue.

De plus, l'A.P.L.J.M. participera dès 1985, **aux campagnes hivernales précarité pauvreté, sollicitée pour cela par la D.D.A.S.S.** des hauts de Seine : Il s'agit de mettre à l'abri des familles à la rue en recourant aux nuitées d'hôtel et à la location de baux précaires.

L'A.P.L.J.M. sera **finaliste en 1994 au prix du partenariat social** au service de l'insertion par le logement organisé par le groupe immobilier 3F.

Mais tandis que La locomotive est lancée ...notre belle dynamique associative, notre belle aventure humaine, va connaître en 1994 les affres de la calomnie donnant lieu à un conflit au sein même du conseil d'administration, provoqué par son président, pourtant présent depuis la création de l'association.

Ce conflit va durer 5 ans : il sera lourd de conséquences puisque les 3 conseils généraux qui finançaient nos centres maternels cessent de nous subventionner dès 1995.

Deux des services sont repris par d'autres associations, mais la résistance s'organise sur les Hauts de Seine, et plus particulièrement à Fontenay, berceau de l'A.P.L.J.M resté le lieu de notre siège social. Elle parvient à maintenir dans quelques hébergements, un accompagnement des familles ; même s'il lui faut revenir au bon vieux temps du bénévolat de ses débuts.

Et puis, à l'entrée dans le second millénaire, l'A.P.L.J.M., certes affaiblie, va connaître un nouvel essor et pouvoir recruter à nouveau du personnel.

Toujours déterminée à poursuivre une action dont elle a la prétention de posséder le savoir-faire, **c'est d'abord avec l'association Droit de cité habitat qu'elle va relancer un partenariat déjà amorcé avant le conflit.**

Cette association est composée de collecteurs du 1% patronal, devenu aujourd'hui : Action logement, de bailleurs et d'associations.

Il s'agit d'un accompagnement social lié au logement, mais qui cible **des salariés sur endettés ; orientés par le service social des entreprises.** Après avoir réalisé un bilan diagnostic de la situation, l'A.P.L.J.M. propose :

- soit d'aider la famille à se maintenir dans les lieux
- soit de l'héberger dans l'un des quelques logements qu'elle a pu conserver et dont pour certains, elle est propriétaire.
- soit de l'aider à intégrer un logement en bail glissant.

En août 2000, c'est avec la D.D.A.S.S du Val de Marne que l'A.P.L.J.M. va engager un nouveau partenariat et ouvrir un service d'accueil d'urgence de 12 places, pour familles en demande d'hébergement, faisant appel au 115.

Pour ce faire, elle loue très rapidement 3 logements sur Créteil dont un qu'elle occupera en partie pour y établir son bureau. Ces logements sont meublés, et la durée de l'hébergement est alors courte : pas plus de 6 mois. **Certaines familles cohabitent : ce qui déroge à nos principes, mais permet de répondre à cet impératif de l'urgence.**

De ce fait, le travailleur social de secteur reste le référent avec lequel, l'A.P.L.J.M. et la famille vont signer le contrat d'accompagnement.

Depuis 2012, ces places d'urgence sont devenues places de stabilisation, mises à disposition des familles orientées pas le S.I.A.O. Insertion 94. La durée de séjour devient plus souple et donc plus adaptée à l'évolution de la situation de chacune des familles hébergées.

Actuellement, l'A.P.L.J.M. gère 35 places sur ce département réparties dans 7 logements ;

Elle met tout en œuvre pour revenir au principe d'une seule famille par hébergement.

En Janvier 2002, la D.D.A.S.S des Hauts de Seine refait appel à notre association pour l'ouverture d'un service d'urgence de 20 places, de 2ème niveau, faisant suite aux foyers de très grande urgence dont l'accueil n'est que de quelques jours .

Les modalités d'accompagnement y sont strictement les mêmes que sur le Val de Marne et l'évolution également :

Depuis 2011, ces places sont devenues places de stabilisation mises à la disposition du et également mises à disposition des familles orientées par le S.I.A.O. insertion 92

Actuellement, l'A.P.L.J.M., gère 35 places réparties dans 10 logements, situés dans le sud des Hauts de Seine.

Voilà 40 années d'un parcours sinueux qui ont défilé et pour autant ce parcours, n'a jamais fait dévier l'A.P.L.J.M. de sa ligne directrice : **Accueillir Ecouter, Orienter pour se situer au plus près des besoins des familles, en les rendant actrices de leur prise en charge, et ce, en tenant compte de l'évolution de leur profil tout au long de ces années** : plus âgées, en couples, et pour beaucoup d'entre elles, déracinées d'un pays qu'elles ont dû quitter pour fuir la guerre et la misère.

Et avec pour support depuis toujours : le contrat d'accompagnement qui cible tous les aspects d'une vie familiale sans en oublier, peut-être pas l'essentiel mais l'important dans l'optique d'un accès au logement : **le paiement régulier d'une participation financière.**

Si l'esprit novateur de l'A.P.L.J.M., sa ténacité, sa capacité d'adaptation lui ont permis d'exister encore aujourd'hui et de mener toujours de nouveaux projets, elle le doit aussi à la confiance que lui manifestent les tutelles et tous les partenaires, sans oublier bien évidemment la municipalité de Fontenay aux roses, dont le soutien n'a jamais failli.

**Joelle PROVOST
Secrétaire Générale de l'APLJM
Membre Fondateur**